

C O M M U N E D ' E C H E N E V E X

A N C I E N B A T I M E N T A N N E X E A U B E R G E D E S C H A S S E U R S

R E N O V A T I O N E T R E A M E N A G E M E N T D E 4 L O G E M E N T S

W25
D O S S I E R D E C O N S U L T A T I O N D E S E N T R E P R I S E S
Juin 2026

R E G L E M E N T D E C O N S U L T A T I O N

L E S O F F R E S D E S E N T R E P R I S E S S O N T A D E P O S E R
P O U R L E L U N D I 2 7 J U I L L E T 2 0 2 6 A 1 2 H 0 0

MAITRISE D'OUVRAGE

Madame le Maire
MAIRIE D'ECHENEVEX
267 Rue François Estier
01170 ECHENEVEX
04 50 41 56 56

MAITRISE D'ŒUVRE

Architecte SARL ARCHITECTURE 123
Pierre VACHETTA
123, rue du Commerces
01170 Gex
06 85 90 93 54
architecture.vachetta@wanadoo.fr

1. OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Commune d'ECHENEVEX

Représentant : Madame le Maire, Amélie VAN ETTINGER

Adresse : 267 rue François Estier 01170 ECHENEVEX

Courriel : mairie@echenevex.fr

■ Description de la prestation :

La commune a fait l'acquisition du bâtiment annexe de l'auberge des Chasseurs située sur le territoire communal abritant des logements.

Le bâtiment va être rénové et réorganisé pour le réaménagement de 4 logements sur 2 niveaux.

Le traitement d'isolation thermique sera revu en fonction des normes actuelles (complément isolation extérieure, remplacement des menuiseries extérieures, isolation sous combles et sur garage).

Les prestations du contrat font l'objet d'une décomposition en 9 lots :

LOT 01 : DEMOLITIONS GROS OEUVRE

LOT 02 : MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM

LOT 03 : PLATRERIE PEINTURE

LOT 04 : MENUISERIES INTERIEURES BOIS

LOT 05 : CARRELAGE FAIENCE

LOT 06 : SOLS SOUPLES

LOT 07 : ELECTRICITE

LOT 08 : PLOMBERIE SANITAIRE

LOT 09 : EQUIPEMENTS CUISINES

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Marché adapté

■ Variantes :

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées. L'acheteur n'exige la présentation d'aucune variante.

■ Marché de prestations similaires :

Des marchés de prestations similaires pourront être conclus conformément à l'article R.2122-7 du Code de la commande publique.

■ Visite obligatoire du site

non

■ Réponse et groupement :

En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

Ce choix de groupement est rendu nécessaire pour la bonne exécution du marché afin de pallier l'éventuelle défaillance d'un cotraitant.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 90 Jours à compter de la date limite de réception des offres.

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation des entreprises est mis gratuitement à disposition des candidats, exclusivement par téléchargement à l'adresse suivante : <https://webmarche.adullact.org/entreprise>

Il peut être téléchargé jusqu'à la date limite de réception des offres.

Afin d'être informés d'éventuelles modifications apportées au dossier ou de recevoir des documents complémentaires, les candidats sont invités à s'identifier sur le profil acheteur en indiquant un nom et une adresse électronique fiable afin de permettre au pouvoir adjudicateur d'entretenir de façon certaine une correspondance électronique. Il appartient à l'opérateur économique de relever régulièrement son courrier électronique.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur l'emploi par la collectivité de moyens de communication dématérialisés, en particulier le profil acheteur.

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

La responsabilité de la personne publique ne saurait être recherchée si le candidat a communiqué une adresse erronée ou s'il n'a pas consulté ses messages en temps utile ou s'il n'a pas pris connaissance des conditions d'utilisation du profil acheteur téléchargeable sur le site en même temps que le DCE.

■ Dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) commun à tous les lots
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) propre à chaque lot
- Le cahier des clauses techniques général (CCTP 0) commun à tous les lots
- Le bordereau des prix unitaires (DPGF)
- Le planning prévisionnel des travaux
- Les plans du bâtiment

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS**■ Dates et modalités de remise des offres :**

L'offre devra parvenir avant la date limite de remise des offres par voie dématérialisée :

<https://webmarche.adullact.org/entreprise>

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : le lundi 27 juillet 2026 à 14h00

■ Documents à produire :

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Aucune signature électronique n'est requise dans le cadre de la présente consultation.

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

DC 1 (Lettre de candidature)

Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail

Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner

DC 2 (déclaration du candidat)

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Liste des prestations exécutées au cours des trois dernières années : montant, date, lieu d'exécution, destinataire public ou privé ; appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importantes

Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement

Pièces de l'offre :

L'acte d'engagement (AE – Formulaire ATTRI 1/DC3) et ses annexes : dûment complété, daté, et signé par le représentant qualifié de toutes les sociétés candidates ayant vocation à être titulaires du marché ou toute personne ayant pouvoir d'engager ces sociétés.

Cet acte d'engagement porte acceptation du Cahier des Clauses Administratives Particulières et de ses annexes, du Cahier des Clauses Techniques Particulières et de ses annexes sans aucune réserve ;

Le bordereau des prix unitaires (BPU), valant détail quantitatif estimatif (DQE) dûment complété

Le mémoire technique se conformant aux exigences du CCTP et détaillant les attendus présentés à l'article 4 du présent RC, concernant la valeur technique.

Le planning validé (PDF signé)

NB: Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et les documents remis par le pouvoir adjudicateur, à l'exception de ceux visés ci-dessus et leurs annexes ne sont pas à remettre dans l'offre. Seuls les documents détenus par le pouvoir adjudicateur font foi. Le cas échéant, sur demande expresse, le candidat signera le CCAP et les documents fournis par le pouvoir adjudicateur et leurs annexes dans le cadre de la mise au point du marché. Dans tous les cas, les documents détenus par le pouvoir adjudicateur et notifiés au titulaire constitueront les documents contractuels.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

■ Transmission d'une copie de sauvegarde

Conformément à l'article R.2132-11 du Code de la commande publique, le candidat peut adresser à l'acheteur, sur support papier ou sur support physique électronique, une copie de sauvegarde des documents transmis par voie électronique à l'adresse suivante :

dgs@echenevex.fr

Le pli portera obligatoirement les mentions suivantes :

**Objet du marché / DENOMINATION DU CANDIDAT /
« COPIE DE SAUVEGARDE - NE PAS OUVRIR ».**

■ **Durée :**

Les travaux se dérouleront entre le 5 Octobre 2026 (2 semaines de préparation de chantier comprises) et le 28 Mai 2027

■ **Signature des pièces de l'offre :**

La signature de l'offre est possible mais pas obligatoire. Seul le candidat informé que son offre est retenue est tenu de la signer.

A défaut de signature, le seul dépôt de l'offre vaut engagement du candidat à signer ultérieurement le marché qui lui sera attribué. En cas de défaut de signature dans le délai prescrit par l'acheteur, ce dernier se réserve le droit d'attribuer et de signer le marché avec l'auteur de l'offre classée immédiatement après.

4. JUGEMENTS DES OFFRES

Seuls seront ouverts les plis qui ont été reçus au plus tard à la date et l'heure limites de remise des offres. Les offres de chaque candidat sélectionné seront analysées.

Au sens de l'article R. 2152-1 du Code de la commande publique, les offres irrégulières, inappropriées ou inacceptables seront éliminées. Toutefois, l'acheteur pourra autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.

La régularisation des offres irrégulières ne pourra avoir pour effet de modifier des caractéristiques substantielles des offres.

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

■ **critère de sélection des candidatures :**

En application des articles R. 2142-6 à R. 2142-14 du Code de la commande publique, les candidatures qui ne présenteront pas de garanties professionnelles, techniques, économiques et financières suffisantes ne seront pas admises.

Le candidat qui, soit ne dispose pas des références demandées, soit est dans l'impossibilité objective de produire l'un des documents financiers demandés, pourra présenter tout autre justificatif permettant d'apprécier ses capacités professionnelles et financières.

En application de l'article R. 2144-2 du Code de la commande publique, il pourra être demandé aux entreprises dont la candidature est incomplète, de fournir les justificatifs manquants dans un délai de 4 jours ouvrés à compter de l'envoi de la demande.

■ **Critères de sélection des offres :**

Le jugement des offres sera effectué dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique selon les critères suivants :

Prix de la prestation	40%
Valeur technique	60%

■ **Analyse du critère prix :**

En ce qui concerne le critère « prix », les candidats se verront attribuer une note à partir des prix proposés dans le bordereau des prix unitaires (BPU) appliqués dans le DPGF.

■ Analyse du critère valeur technique :

Chaque offre se verra attribuer un certain nombre de points qui formeront la note initiale.

La note des offres sera calculée par application de la formule :

Note valeur technique = Nombre de points x 60%

Le nombre de points est déterminé par les sous-critères suivants :

Personnel affecté au chantier, direction de chantier /30

Adéquation des fournitures proposées aux caractéristiques décrites dans le CCTP du lot, lecture et connaissance du dossier /30

Validation effective et engagement sur le planning prévisionnel de l'opération /40

■ Justificatifs à fournir par l'attributaire :

Avant notification du contrat, l'attributaire doit fournir les documents suivants :

Attestations d'assurance : Attestations en cours de validité

Certificat de régularité fiscale : Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales, datée de moins de 6 mois

Certificat de régularité sociale Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise, datée de moins de 6 mois

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Toute demande devra être formulée par écrit et parvenir par voie dématérialisée exclusivement sur le profil <https://webmarche.adullact.org/entreprise>

Il ne sera donné aucune suite aux demandes ne respectant pas ce formalisme (demandes orales, par courriel ou télécopie).

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite via la plateforme. Le pouvoir adjudicateur transmet les renseignements via la plateforme de dématérialisation à l'adresse indiquée ci-dessus, au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres.

■ Voies et délais de recours

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;

Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (articles L.551-13 à 23 du même code) ;

Soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours doivent être adressés au Tribunal Administratif de Lyon :

Palais des juridictions administratives

184 rue Duguesclin

69433 LYON Cedex 03

Tel : 04 78 14 10 10

Fax : 04 78 14 10 65

Mail : greffe.ta-lyon@juradm.fr